

Services

Tradomart SV Ltd.

Août 2018

Restriction de propriété :

Ce document contrôlé est la propriété de Tradomart SV Ltd. Toute divulgation, reproduction ou transmission à des parties non autorisées sans l'autorisation écrite préalable de Tradomart SV Ltd est interdite.

INFORMATIONS LÉGALES

Tradomart SV Ltd. est une société constituée en vertu des lois de Saint-Vincent-et-les-Grenadines sous le numéro d'enregistrement 23071 IBC 2015, dont le siège social est situé à Shamrock Lodge, route Murray, Kingston Saint-Vincent-et-les-Grenadines, et qui fournit des services d'investissement et des services auxiliaires (ci-après la « Société ») à ses clients par le biais de la plateforme de trading. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.forexmart.com

SERVICES

La société offre les services d'investissement et les services auxiliaires suivants :

PREMIERE PARTIE -Services d'investissement :

I.(1) Réception et transmission des ordres des clients portant sur un ou plusieurs instruments financiers ;

I.(2) Exécution des Ordres pour le

compte des clients ;

I.(3)Négociation pour compte propre.

DEUXIEME PARTIE -Services auxiliaires

:

II.(1) La garde et l'administration d'Instruments Financiers pour le compte de Clients, y compris la garde et les services connexes tels que la gestion de trésorerie/de collatéral ;

II.(2) Octroi de crédits ou de prêts à un investisseur pour lui permettre d'effectuer une transaction sur un ou plusieurs Instruments Financiers lorsque la Société qui octroie le crédit ou le prêt est impliquée dans la transaction ;

II(3) Services de change lorsque ces services sont liés à la prestation de services d'investissement ;

II(4) Recherche en matière d'investissement et analyse financière ou autres formes.

TROISIEME PARTIE -INSTRUMENTS FINANCIERS

III(1) Valeurs mobilières ;

III(2) Instruments du marché monétaire ;

III(3) Parts d'organismes de placement collectif ;

III(4) Options, contrats à terme, swaps, contrats de garantie de taux et tout autre contrat dérivé portant sur des titres, des devises, des taux d'intérêt ou des rendements, ou d'autres instruments dérivés, des indices financiers ou des mesures financières qui peuvent être réglés physiquement ou en espèces ;

III(5) Options, contrats à terme, swaps, contrats de taux à terme et tout autre contrat dérivé relatif à des matières premières qui doivent être réglés en espèces ou qui peuvent être réglés en espèces au choix de l'une des parties (autrement qu'en raison d'un défaut ou d'un autre événement de résiliation) ;

III(6) Options, contrats à terme, swaps et tout autre contrat dérivé relatif à des matières premières qui peuvent être réglés physiquement, à condition qu'ils soient négociés sur un marché réglementé ou/et une plateforme de trading financière autoréglementée ;

III(7) Les options, les contrats à terme, les swaps, les contrats à terme de gré à gré et tout autre contrat dérivé relatif à des matières premières, qui peuvent faire l'objet d'un règlement physique non mentionné au point 6 de la partie III et qui ne sont pas destinés à des fins commerciales, qui présentent les caractéristiques d'autres instruments financiers dérivés, compte tenu du fait que, notamment, ils sont compensés et réglés par des chambres de compensation reconnues ou font l'objet d'appels de marge réguliers ;

III(8) Instruments dérivés pour le transfert du risque de crédit ; III(9) Contrats financiers pour différences ;

III(10) Options, contrats à terme, swaps, contrats de garantie de taux et tout autre contrat dérivé relatif à des variables climatiques, des taux de fret, des quotas d'émission ou des taux d'inflation ou d'autres statistiques économiques officielles qui doivent être réglés en espèces ou peuvent être réglés en espèces à la demande de l'une des parties (autrement qu'en raison d'un défaut ou d'un autre événement de résiliation), ainsi que tout autre contrat dérivé relatif à des actifs, droits, obligations, indices et mesures non mentionnés dans la présente partie, qui présentent les caractéristiques d'autres instruments financiers dérivés, selon qu'ils sont, entre autres, négociés sur un marché réglementé ou une plateforme de trading financière autoréglementée, compensés et réglés par des chambres de compensation reconnues ou soumis à des appels de marge réguliers.